

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Poursuite de la modernisation de l'enregistrement des baux

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à poursuivre la modernisation de l'enregistrement des baux.

Cet avant-projet s'inscrit dans le cadre d'une modernisation plus large du mode de présentation des baux à la formalité de l'enregistrement. Il donne notamment une base légale à la mention du numéro de registre national dans les formulaires de présentation sur support papier d'un bail à l'enregistrement. Il améliore et restructure également les textes de référence dans le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

L'avant-projet sera soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données et ensuite à celui du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be